

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt et un, le trois décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, TONDEUR, TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : M MARIEZ donne procuration à M MICHAUX
M BRUYERE donne procuration à Mme PLOUCHART
M CAVALLIE donne procuration à M TRIPIANA
M PETIT donne procuration à M DRUESNE

Absent excusé :

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 23/11/2021

La séance est ouverte à 19h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU B.P. 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code des collectivités :

Article L 1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009- art.3 (dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2022.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 448.340,85 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **101.310 €** maximum.

Répartis comme suit :

21318	Autres bâtiments publics	22 200,00 €
2151	Réseaux de voirie	15 260,00 €
21571	Matériel roulant	7 500,00 €
21316	Equipement cimetière	50 000,00 €
2158	Autre installation	2 500,00 €
2184	Mobilier	500,00 €
2188	Autres	2 500,00 €
2183	matériel bureau	850,00 €

Abstention : 0

Opposition : 0

Pour : 15

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET AFIN D'ABONDER LES COMPTES 1641 ET 2116

Monsieur le Maire fait part au conseil que les fonds de l'emprunt que nous avons contracté auprès du Crédit Agricole sont arrivés à la banque de France. Afin de pouvoir les encaisser il faut procéder à une décision modificative au budget de la manière suivante :

Cpte recettes 1641	+ 200.000,00 €
Cpte dépenses 2116	+ 200.000,00 €

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et DSIL 2022 sont à déposer avant le 17 décembre. Un projet de remplacement des menuiseries de l'école maternelle en envisager. Nous attendons les derniers devis mais aimerions déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et DSIL auprès de la Sous-Préfecture.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

REPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Suite à la visite de l'école maternelle qui a eu lieu en Octobre, il a été décidé de remplacer les menuiseries. Plusieurs devis sont arrivés, certains tardivement. Il faut rappeler M PIRSON pour remplacer les sangles des volets prévues sur son devis car ce n'est pas réglementaire. Lorsque toutes les entreprises auront rendues leur devis, une étude sera faite et l'entreprise sera choisie.

DEMANDE DE SUBVENTION – Fonds de Concours du Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes (S.E.A.A.)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration énergétique de l'école maternelle, la commune va faire appel à une entreprise pour le remplacement des menuiseries. Accompagné par le parc naturel de l'Avesnois, Monsieur Le maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du S.E.A.A. au titre de son fonds de concours dont le règlement est rappelé en annexe.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

DEMANDE D'ADHESIONS AU SIDEN SIAN

M Le Maire fait part au conseil des demandes d'adhésion au SIDEN SIAN suivantes :

Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine — Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence Assainissement Collectif

Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes(Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pasde-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

PRIME DE NOEL DES AGENTS

Cette année 2021 est une nouvelle fois une année très particulière due aux conditions sanitaires liées au COVID 19. Les fêtes de Noël approchent et celles-ci se dérouleront encore dans un contexte très particulier. Afin de récompenser les agents de la commune, il est proposé au Conseil d'attribuer une prime de Noël sous forme de carte cadeaux d'une valeur de 100 € par agent

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

RENOUVELLEMENT CONTRAT API RESTAURATION SELON LA LOI EGALIM

La société API RESTAURATION nous a fait parvenir le renouvellement de notre contrat de livraison des repas jusqu'au 31/08/2023. Suite à la loi EGALIM, les prix vont augmenter de 0,10 € HT par repas. Il y a environ 40 enfants qui fréquentent la cantine chaque jour. Il est proposé au conseil la prise en charge par la municipalité de cette hausse de tarif.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)

Le FIDP vise à soutenir les actions dont l'efficacité a été démontrée et à encourager le développement de projet innovants. Le développement de la vidéoprotection et la sécurisation des établissements scolaires constituent des axes de stratégies d'actions concourant à diminuer les risques de délinquance et d'atteinte à l'ordre public. Il est proposé au conseil de déposer un dossier de demande de subvention afin de poser un portail à l'école primaire et remplacer celui de l'école maternelle.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES

- Protection urbaine : Pose de caméras. Pas nécessaire
- Cérémonie des vœux : Samedi 22 janvier 18h00, si la situation sanitaire le permet
- Colis des aînés : Un colis va être distribuer aux personnes n'ayant pas assister au repas.
- Echos positifs pour les feux tricolores
- Lettre d'un futur habitant du Pont à vaches (sur Potelle) qui demande la pose d'un ralentisseur : pas possible.
- Téléthon : Ce fut une réussite. Un pot de remerciements sera offert aux bénévoles
- Les boiseries du bâtiment au terrain multisport noircissent : appliquer de la lasure rapidement et revoir M Lette ?
- Des extincteurs sont à changer, des devis ont été reçus et vont être étudiés.
- Le géomètre va être contacter afin de borner la parcelle de l'extension du cimetière.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M
Procuration Mme PLOUCHART

CAVALLIE F.
Procuration M DRUESNE

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
Procuration M MICHAUX

MICHAUX A.

PETIT O.
Procuration M TRIPIANA

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.